VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau: 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 100 pieds de face à l'avenue St Charles sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, sur lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot No 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Heddin, voyer, et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trottoir et contenant au rez-de-chaussée une grande véranda et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon, librairie, salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à coudre, office en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorées et tapissées, gaz et électricité dans toute la maison, cheminées en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand fourneau sous la maison servant à cet effet, la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique. Citerne et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les promenades dans le jardin sont en mosaïque.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidences. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antonine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets du même montant de un et deux ans dès respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte ou les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession de jugement, taxe assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Bentmar, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 251, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Clay Elliot, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Pitt, Calhoun et Garfield (autrefois Jeanet), mesurant 64 pieds 4 pouces 1 ligne de face à l'avenue Henry Clay sur 140 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et façade à la rue Garfield, et environ 141 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté. Ladite portion de terre étant composée du tout des lots 18 et 19 et une portion du lot No 20, aboutissant dans le fond. Les améliorations sont désignées par le No 1438 avenue Henry Clay, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 10 chambres, chambre à bain, etc.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à trois certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 47, borné par les rues Sud Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville: ledit lot No 1 mesure 87 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Erato par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, contigu aux lots Nos 2 et 3, de 156 pieds 3 pouces 4 lignes, et sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Sud Peters ayant une profondeur de 120 pieds 9 pouces 4 lignes de là, courant à un angle droit vers la rue Tchoupitoulas, 15 pieds, 11 pouces, 6 lignes, delà s'étendant à une autre profondeur vers la rue Gaiennie, 35 pieds 6 pouces, 2 lignes à la ligne du fond sur laquelle il mesure 71 pieds 10 pouces. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Erato et mesurant 81 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1148 et 1160 rue Tchoupitoulas, et 425 à 449 rue Erato et comprennant bâtisses d'entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1908; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

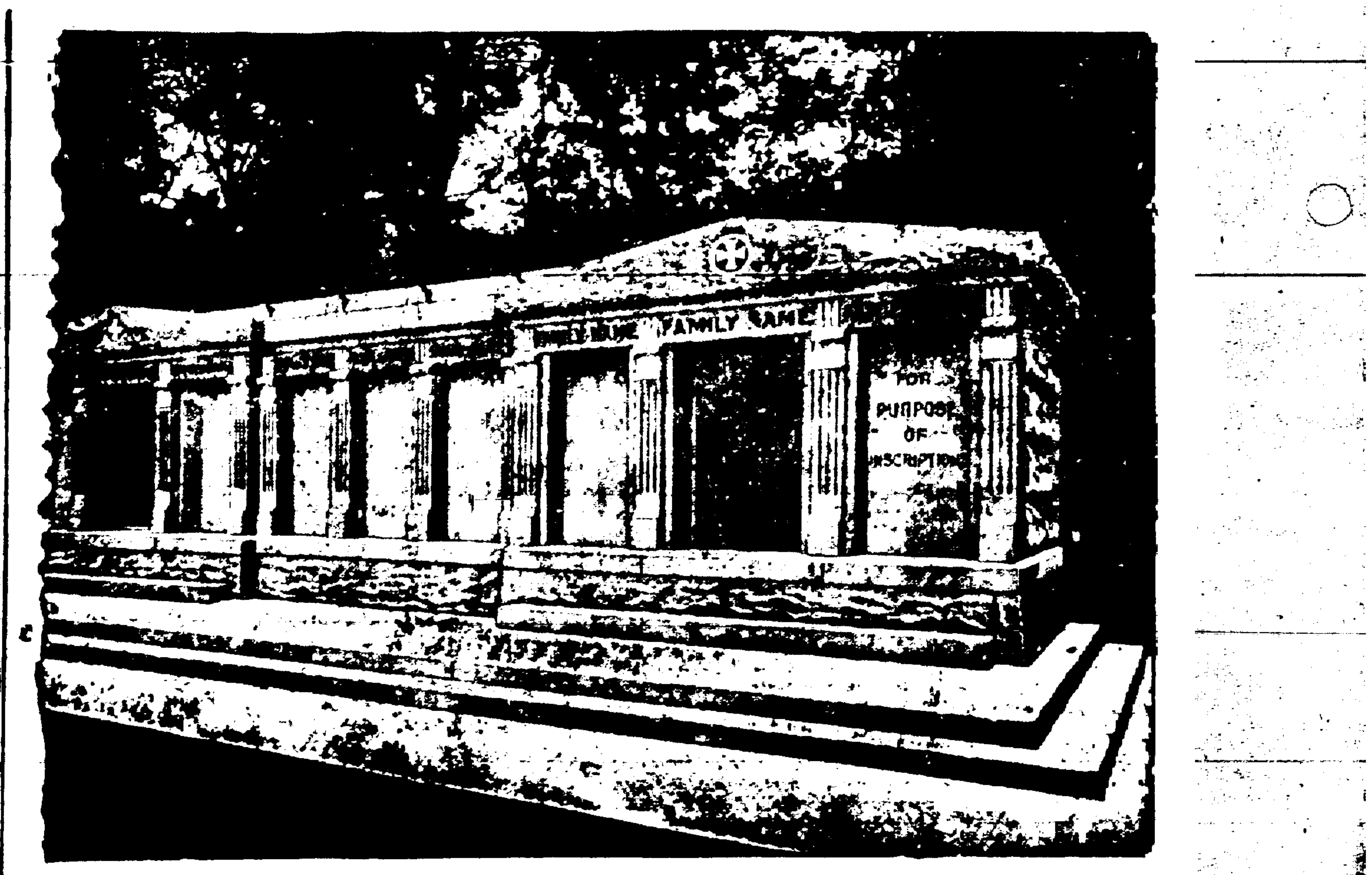

A VENDRE—Les caveaux dont on voit ci-dessus la gravure. Ils sont en granit, au cimetière St-Louis No 3, Avenue de l'Esplanade. Il en est qui ont une contenance de 12 grands cercueils et d'autres de 6. Chacun est distinct des autres, et tous seront vendus séparément à des prix très réduits S'adresser à **CHAS. A. ORLEANS, No 319 Rue Carondelet** ou au Gardien.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR ORDRE DES RECEVEURS.

Contenu de la Compagnie Bien Etablie de Petit & Boh.

Liquidation de la Compagnie de Petit & Boh.

No 84,673, Cour Civile de District, Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 20 octobre 1908 à 11 heures A. M., sur les lieux, au coin des rues Lafayette et Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 août 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Div. D, maintenant absent en congé, dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée:

Le contenu du fonds de la compagnie de Petit & Boh se composant de 550 pieds de courroie de cuir, 1000 pieds environ de moulures repoussées, un lot de matériaux à ornements, papier à emballage, 98 cercles en fer (iron clamps), 100 vis en bois pour la main, 500 pieds de chêne veiné commun, 500 pieds de chêne de choix veiné, 36 bancs de travail, 12 rames de papier sablé, 3 rouleaux de papier gris, 300 couteaux pour mouleur, 18 scies circulaires, un lot assorti de mouleurs d'environ 250 pieds, 8 portes vitrées à boulons, 60 grosses de vis, un grand bureau en cyprès, un typewriter et bureau, un coffre-fort en acier, un éventail électrique, un four sec (tuyaux seulement) 5000 pieds 3 Q. S. N. O. No 50 1000 pieds 1 Q. S. N.O. No 50,1000 pieds 3/4 Q. S. N. O. No 50

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1912 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rempart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 22 octobre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 16 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, St Denis, maintenant Rempart, Marengo et Constantinople, désigné comme l'îlet No 81, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par H. A. Boudousquié, ingénieur civil, daté du 19 mars 1872 et déposé en l'étude de A. Bouligny, alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant galerie sur le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et hangar fermé, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. M. Dmitry, avocat.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Simple,

No 307 rue Cherokee près Macarty.

Succession de Fanny Bradford, veuve par le premier mariage de Joseph Pagaud, et épouse par le deuxième mariage de Manuel Fernandez.

No 87,169—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 12 novembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 6 octobre 1908, pour le compte de la cause, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., qui y appartiennent, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 44, borné par les rues Cherokee (autrefois Clinton), Mirlandon, Commercial et Macarty, désigné comme lot No 9 et mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clinton (maintenant Cherokee), sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du cottage simple confortablement distribué, connu comme No 307 rue Cherokee. Le voisinage est de choix et s'améliore rapidement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la dite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm E. Hall.

No 251—25ème Cour Jud claire de District paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Clay Elliott, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, 100 actions de la N. O. Molasses & Packing Co. Ltd de $100 chacune, par certificat No 3. 35 actions de la N. O. Molasses & Packing Co. Ltd de $100 chacune valeur au pair.

Conditions—Comptant.

E. A. Parsons, avocat.

8 oct—3 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple, 520 rue S. Cortez,

Entre les rue D'Hémécourt et Bandin.

Succession de Charles W. Tillman.

No 85,991, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant absent en congé daté le 8 septembre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 520 rue Cortez, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Télémacque, Cortez, D'Hémécourt et Bandin, lequel dit lot est désigné par le No 26 sur un plan d'arpentage par C. Unca Lewis, voyer, et mesurant 24 pieds, 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12sept—12 13 20 2—oct 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques Meubles de Maison,

Consistant en

Meubles de salon, vestibule, bibliothèque, draperies, descente de lit, tapis, argenterie et plaqué, peintures à l'huile, vases, plaqués, pendules, etc.

Succession de Gustave Lehmann, Sr.

No 84,198—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

Mardi, le 20 octobre 1908, à 2 p. m.

Sur les lieux 3628 avenue St-Charles coin de la rue Antonine.

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour' Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot d'effets mobiliers consistant en meubles de salon, bibliothèque, vestibule, draperies, descente de lit, tapis, peintures à l'huile, vases, plaqués, argenterie et plaqué, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

9 oct—9 11 18 20

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 86,632—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 13 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 18 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon W B Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues State, Preston ou Annunciation, Market ou Laurel et la ligne de Hurstville, étant l'îlet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, aussi sur un plan fait par A. G Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr notaire en cette ville, le 28 mars 1885, laquelle dite portion de terre en ceci désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annunciation ou Preston, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois à C. Hurst et maintenant nommé Hurstville, 150 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée à la plus près de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les lettres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 septembre 1895 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné pardevant moi, notaire, le 30 septembre 1895. Etant la même propriété que le défunt Joseph John Bruck a acquis par achat de la succession de Elisabeth Bruck, d'après un acte passé pardevant moi, le notaire soussigné, le 23 juillet 1907 et enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 218 folio 68.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets des acquéreurs, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant M. Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

Jude F. McGloin, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 à date

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3) Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd.
No 85,916—Cour Civile de District.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'îlet No 60, borné par les rues Lafayette, Girod, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. Thompson, voyer, daté le 16 mars 1842, et déposé comme plan No 45, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

D'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit: Le lot neuf a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles, et le lot No dix a vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante-trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf, et vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond; ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un ou un et deux ans, représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
Phone Main 2268—W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le receveur.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.

No 73,348, Cour Civile de District.

Jeudi, le 15 octobre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur la rue Art, entre les rues Johnson et Prieur, borné par la rue Painters, à moins d'un îlet des cars de la rue Villeré, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le —— septembre 1908 dans l'affaire ci-dessus nommé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Johnson; les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Bezet, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL,
Encanteur, No 137 rue Carondelet.

Frank T. Echezabal, avocat pour la tutrice du mineur.

12 sept—13 20 27—oct 4 11 15

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bûches de Chêne! Bûches de Chêne!

Mercredi, le 14 octobre à 11 heures A. M.

A la T. & P. R. R. Co, Terminus, Rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des lois 124 de 1890 et 167 de 1898 et pour le compte de celui que cela concerne à l'heure et l'endroit désignés ci-dessus.

(3) chars de bûches de chêne blanc.

Char—T & P—418, T & P—2502—T&P 235 consistent de soixante et onze bûches plus ou moins, expédiés de Boyce, Lne consignées à la International Export Lumber Co.

Conditions—Comptant sur les lieux.

4 oct—4 11 13 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mima Hill, Veuve de Andrew W. Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,375—Division E—Attendu que Martha Adams, une femme de couleur a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mima Hill, veuve de Andrew W. Page, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

7 oct—7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Owen Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 85,129—87,310, consolidés—Division C—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Owen Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

8 oct—8 12 17

Succession vacante de Edward McMahon

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 81,307—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

8 oct—8 12 17

Succession de Mme Susie Hackett Selby, épouse de George T. Selby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,999—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente (notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George T. Selby, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Peters, avocat.

7 oct—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

John F. Di Betta vs Chas J. Phillips.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 35 921—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 826 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 22me jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Une machine à portrait mouvant à gazoline, 1 machine à portrait mouvant électrique, 1 switch board, 1 cut out box, 1 lot de globes électriques, Film, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.

11 oct—11 16 22

Giuseppe Lopiccolo vs Salvatore Caldarera et Antonino Caldarera.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 36,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 727-731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20e jour d'octobre 1908, à 11 heures 30 A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot d'épiceries assorties, liqueurs, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Philip J. Patorno, avocat pour le demandeur.

9 oct—9 14 20

Pierre Labasse vs T. T. Thompson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 36,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20me jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, machines à coudre, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Emile Pomes, avocat pour le demandeur.

9 oct 9 14 20

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.

CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS Enseigne aux Dames.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Deux Splendides Cottages Doubles

Nos 505-07 Rue Johnson

—ET—

Nos 2110-12 Rue Poydras.

Succession de ANNA KIRSCHBAUM, Veuve de FREDERICK BRANDT.

No 79,562—Cour Civile de District, Division E.

Mardi, 20 Octobre 1908, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 Rue Baronne.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 8 septembre 1908, dans la susdite affaire, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Perdido et Galvez, désigné par le numéro "Deux" et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Deuxièmement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant situé dans le fond du faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, et désigné par le No Quatorze de l'îlet No Quatre, lequel est borné par les rues Lafayette (autrefois Hevia), Johnson, Galvez et Poydras, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, sous la date du 20 avril 1839 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure trente-trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond la divisant du lot No Trois, soixante dix-sept pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Treize, et soixante-dix-neuf pieds trois pouces trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quinze.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement.

L'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1908, l'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey et Benedict, avocats.

17 sept—17 20 27—oct 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec.

Succession de Raphael O. Marceur

No 86,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau (2me étage) No 311 rue Baronne, JEUDI, le 22 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 septembre 1908, in re Succession du Dr Raphael O. Marceur il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot II, de l'îlet 379, borné par les rues Rempart, St Claude, Kerlerec et Columbus, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 31 mars 1854, annexé à un acte pardevant P. B. Laresche, notaire, le 3 mars 1855, lequel dit lot mesure [en mesure américaine] 53 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Rempart, 68 pieds de largeur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 1, et 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Columbus et 70 pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec. Les améliorations comprennent le grand cottage résidence commode en briques avec mansarde ayant des chambres, portant les numéros municipaux 1437-39 rue N. Rempart, ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, écurie, etc., hydrant et citerne.

La propriété est splendidement située, à un îlet de l'avenue Esplanade, chars électriques en face, et la rue Kerlerec pavée et à proximité des marchés, écoles, églises, et pour de frais pourrait être convertie en une maison double ou en un endroit de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit en un ou en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garanti par lien de vendeur et privilèges, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de 1908, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM. Dart & Kernan, avocats.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de L. P. Galas.

No 86,739—Division D.—Cour Civile de District.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D., agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté et signé le 25 septembre et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan, MARDI, le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Congress, Rempart et Indépendance, désigné par la lettre B, par D. E. Seghers, voyer, daté du 26 octobre 1907. Ledit lot mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Rempart sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Jos. Lallande, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN,
Encanteur, 321 rue Carondelet.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 27